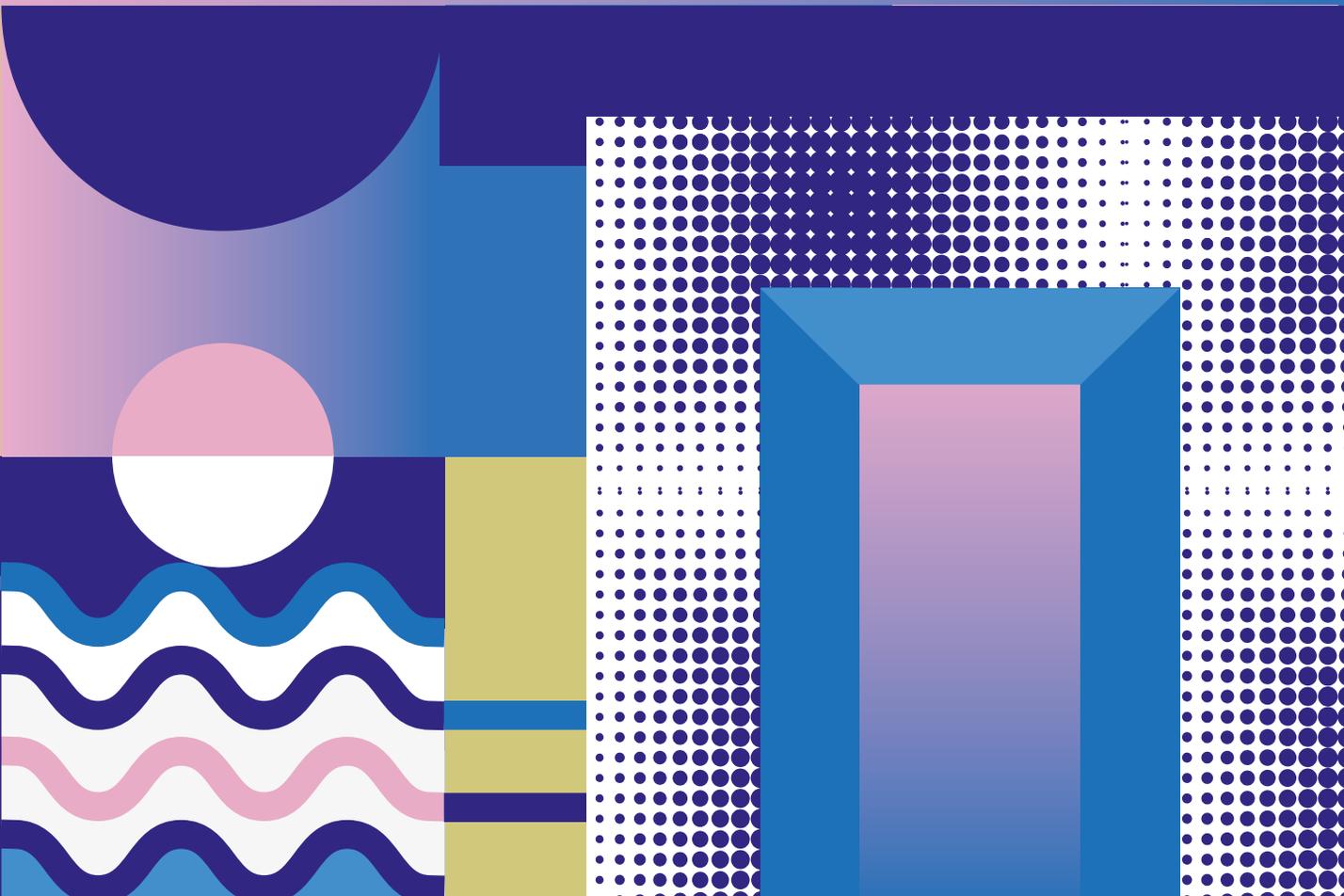


2024

UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ  
à la Caf des Hauts-de-Seine







**Emmanuel Gouault**  
**Directeur**

*Rapport annuel relatif à l'exercice 2024  
présenté par le directeur général en  
application de l'article R 122-3 du code  
de la sécurité sociale*

Le rapport d'activité 2024 de la Caf des Hauts-de-Seine est le reflet des actions portées par les professionnels au service de la population du département : l'aide aux familles dans leur vie quotidienne, le soutien aux allocataires avec des aides personnelles, le développement de la solidarité envers les plus vulnérables.

Au fil des pages, vous trouverez un état des lieux de la population allocataire dont le taux augmente légèrement par rapport à 2023 (+1,02 %), représentant 43,52 % de la population. Des éléments chiffrés illustrent les situations familiale et professionnelle des allocataires. À noter que 28 % d'entre eux vivent sous le seuil de bas revenus ( $\leq 1\,253$  € mensuels) : c'est la même proportion qu'en 2023.

Vous sont également proposées les principales actions menées, illustrées de chiffres-clés ou de verbatim, au sujet de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Grâce à sa capacité à interagir avec une multitude d'acteurs et de partenaires, la Caf des Hauts-de-Seine poursuit également son implication sur le territoire altoiséquanaise et contribue à lutter contre les exclusions et favorise l'accès aux droits pour les populations fragilisées. En 2024, la mise en œuvre de l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC) vise à soutenir les femmes et les hommes victimes d'abus par leur partenaire en leur fournissant une aide financière pour se mettre à l'abri. Dans ce cadre, 380 personnes ont été accompagnées par les travailleurs sociaux de la Caf.

Enfin, forte de ses 119 recrutements, la Caf des Hauts-de-Seine c'est 591 salariés dont 98,5 % en CDI. En 2024, elle a poursuivi et multiplié ses actions en matière de responsabilité sociétale des organisations, notamment celles portant sur le développement durable, que vous pourrez découvrir en pages 22 et 23.

La réalisation de ces missions repose sur le collectif de notre organisme que je remercie pour son engagement quotidien au service de la population altoiséquanaise.

# SOMMAIRE



**P05**

PHOTOGRAPHIE DE  
LA CAF DES HAUTS-  
DE-SEINE



**P15**

L'OFFRE DE  
SERVICE



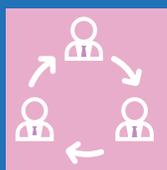
**P06**

LA CAF DES  
HAUTS-DE-SEINE  
EN CHIFFRES-CLÉS



**P21**

LA PERFORMANCE DU  
CONTÔLE INTERNE



**P08**

LE PILOTAGE



**P22**

LA RSO À  
LA CAF DES  
HAUTS-DE-SEINE



**P10**

LES FAITS  
MARQUANTS  
2024



**P24**

ANNEXE



**P12**

LA POPULATION  
ALLOCATAIRE



**P26**

LES SIGLES

# PHOTOGRAPHIE DE LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE



## Missions

La Caf des Hauts-de-Seine intervient dans trois grands domaines :

- Les aides aux familles dans leur vie quotidienne, en facilitant en particulier, l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- Le soutien aux allocataires avec des aides personnelles au logement, notamment pour l'amélioration du cadre de vie ;
- Le développement de la solidarité envers les plus vulnérables, dont les personnes handicapées.



## Activités

La Caf assure une mission départementale. Pour lui permettre de la remplir, elle s'appuie sur deux leviers :

- Le versement de prestations financières aux familles (prestations familiales, aides au logement, prime d'activité, minima sociaux comme le revenu de solidarité active et l'allocation aux adultes handicapés) ;
- L'accompagnement des familles et la mise en place ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs qui leur sont destinés (comme les crèches).

Son objectif est de proposer une offre globale de services, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.



## Financement

La Caf des Hauts-de-Seine fait partie de la branche Famille de la Sécurité sociale. 101 Caf sont présentes sur le territoire, y compris dans les Drom. Ce réseau est animé par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Les ressources du réseau proviennent principalement des cotisations et contributions sociales, d'impôts et de taxes.

Certaines prestations de la branche Famille sont versées directement par la Caf mais financées par l'Etat (AAH, prime d'activité) ou par les départements (RSA).

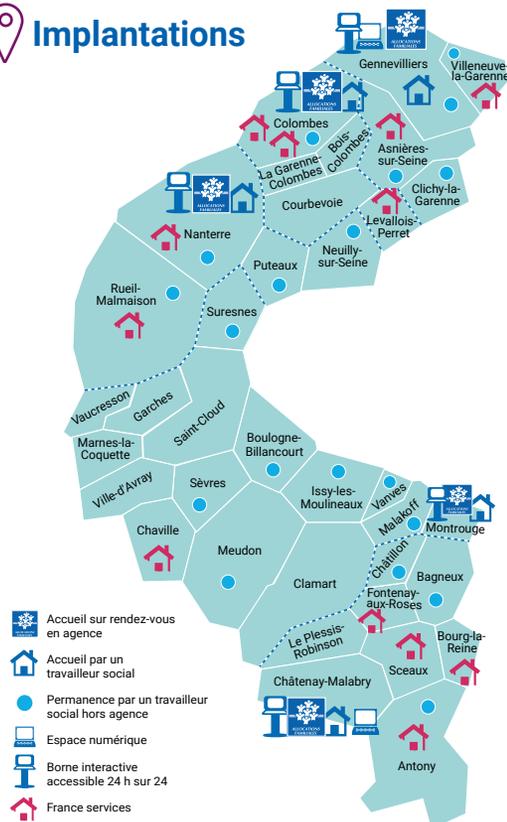


## Statut

La Caf des Hauts-de-Seine est un organisme de droit privé, assurant une mission de service public.



## Implantations



# LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE EN CHIFFRES-CLÉS



## NOMBRE D'ALLOCATAIRES (évolution N-1)

**286 035**

soit + 1,02 %  
par rapport à 2023

**724 234**

personnes couvertes  
(allocataires, conjoints, enfants)  
soit 43,52 % de la population  
altoséquanaise couverte



## MONTANTS VERSÉS

**1,892 Md€**

**1,591 Md€**

prestations légales

**255 M€**

action sociale

**46 M€**

gestion

(y compris Irfaf et Cnam)



## LES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA CAF (en nombre)

**601**

EAJE (crèches)

**127**

ALSH (accueil de loisirs  
sans hébergement)

**46**

RPE (relais petite enfance)

**36**

Centre sociaux

**41**

Laep

(lieux d'accueil  
enfants-parents)

**26**

FJT (foyers de  
jeunes travailleurs)

**74**

Clas (contrats locaux  
d'accompagnement à  
la scolarité)

**11**

EAVS (espaces animation de  
la vie sociale)



## FLUX D'ACTIVITÉ

**3 175 987**

courriers reçus

**4 606 881**

pièces reçues\*

**691 854**

appels téléphoniques

**61 323**

réceptions sur rendez-vous





### STRUCTURE DES DÉPENSES POUR 100 €

(en € et %)

**84,1 €**

prestations légales

**13,5 €**

action sociale

**2,4 €**

gestion



### QUALITÉ DE SERVICE

**16,43 jours**

délai de traitement des dossiers et courriers

**75,89 %**

appels traités

**3 262**

rendez-vous des droits\*\*



### LES SALARIÉS DE LA CAF

**591**

salariés

(582 CDI et 9 CDD)

**84,6 %**

de femmes

**98,5 %**

en CDI

**87 %**

index égalité femme/homme



\*Ensemble des pièces arrivées liées à la gestion des dossiers allocataires, quel que soit le domaine (PF, AS, contentieux, etc.) et le lieu de réception (service courrier, guichets, centres extérieurs, prestataires, etc.)

\*\*Il s'agit d'étudier l'éligibilité des allocataires à différentes aides ou prestations

Source : données issues du rapport power bi Aides collectives - Pôle financement et gestion de l'action sociale - Date extraction 31/12/2024

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants des assurés sociaux		
	Titulaires	Suppléants
<b>CGT</b>	M. Frédéric Michaut, 2 <sup>ème</sup> vice-président Mme Onae Laks-Martinez	M. Franck Haspot Mme Nicole Flajszakier
<b>CGT-FO</b>	Mme Corinne Boulicaut M. Olivier Bodo	M. Patrick Delamare M. José Martinez
<b>CFDT</b>	M. Fabrice Dorin, président Mme Zaneta Wozniak	M. Michel Gomez Mme Jacqueline Pierre-Bes
<b>CFTC</b>	Mme Aurélie Lefevre	Mme Marie-José Bautista
<b>CFE-CGC</b>	M. Abd-Malik Baouz	M. Zoubir Ghouas
Représentants des employeurs		
<b>Medef</b>	M. Hugo Dapino, 1 <sup>er</sup> vice-président M. Laurent Vanparys	Mme Sophie Béhier M. Philippe Amram
<b>CPME</b>	-	-
<b>U2P</b>	Mme Maryse Hadjipanayotou	Mme Laurence Jariod
Représentants des travailleurs indépendants		
<b>CPME</b>		
<b>U2P</b>	Mme Marie-Laure Videira	M. Rachid Ouattou
<b>FNAE</b>	Mme Sandrine Lefebvre-Reghay	Mme Catherine Vaudour
Représentants des associations familiales		
<b>Unaf</b>	Mme Caroline Carmantrand Mme Béatrice Belliard Mme Marie Poidatz M. Antoine Richard	Mme Valérie Barbit Mme Cécile Candelier
Personnes qualifiées		
	Mme Sophie Cintrat Le Guyader Mme Isabelle Hanquet M. Philippe Lebreton M. Patrice Ondoua	
Représentants du personnel		
<b>Collège employés</b>	M. Vincent Hatte (CFDT) Mme Souad Abdiche (CFDT)	M. Olivier Martin (CFDT) Mme Lalla Asma El Hafidi (CFDT)
<b>Collège cadres</b>	Mme Sonia Othman (CFDT)	

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



## L'ÉQUIPE DE DIRECTION

			 <p><b>DIRECTEUR</b> Emmanuel GOUAULT</p>		
<p>DIRECTRICE ADJOINTE <b>Lorraine CANTON</b> (Jusqu'en mai)</p>		<p>SOUS-DIRECTEUR <b>Adrian EGBALI</b> chargé du service aux allocataires</p>		<p>SOUS-DIRECTRICE <b>Marie VIGNES</b> chargée du service aux partenaires et du développement territorial</p>	
	<p>DIRECTRICE DES RESSOURCES <b>Anaïs DELSAUT</b></p>		<p>DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER <b>DAVID QUAIREL</b> (Jusqu'en septembre)</p>		<p>SOUS-DIRECTEUR FONDÉ DE POUVOIR <b>Jean-Baptiste OUTIN</b> (DCF par intérim à partir d'octobre)</p>
<p>RESPONSABLE DE L'IRFAF <b>Carol SIRET</b></p>					

# FAITS MARQUANTS

**22 janvier**

Signature de la CTG avec la ville de Fontenay-aux-Roses

**8 février**

Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion entre le directeur de la Caf et le président du CA

**9 février**

Signature de la CTG avec la ville de Ville-d'Avray

**5 mars**

Visite de la ministre du travail, de la santé et des solidarités et des familles au multiaccueil la Flotille à Colombes

**8 mars**

Signature de la CTG avec la ville de Bois-Colombes

**15 mars**

Signature de la CTG avec la ville d'Issy-les-Moulineaux

**20 mars**

Signature de la CTG avec la ville de Boulogne-Billancourt

**3 avril**

Visite du substitut du procureur de la République au siège à Nanterre

## 15 mai

- **Signature de la CTG** avec la ville de Sèvres
- Participation à la journée consacrée aux **Laep** du département, à Suresnes

## 29 mai

Signature de la convention dans le cadre du **jumelage avec la Caf du Morbihan** ; des agents recrutés par la Caf 56 viennent en renfort sur le traitement des prestations des allocataires de la Caf des Hauts-de-Seine

## 18 septembre

**Cérémonie Innov'Jeunes** et remise du prix au lauréat des Hauts-de-Seine

## Novembre

**Participation à la SEEPH** - Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées - Duoday et sensibilisation aux sports adaptés

## 13 novembre

**Signature d'une convention de partenariat** entre la Caf et EDF permettant d'agir contre la précarité énergétique et de maintien de l'énergie pour les foyers allocataires vulnérables

## 19 novembre

**Inauguration d'une France services** à Boulogne-Billancourt

## 5 juin

**Signature de la CTG** avec la ville de Suresnes

## 20 juin

Organisation de la **journée du personnel** rassemblant 500 salariés et marquant le lancement du **projet d'entreprise**

## 6 octobre

Participation de 79 salariés de la Caf à **Odyssea Paris**

## 7 octobre

Organisation d'un **séminaire consacré aux CTG** et aux missions du chargé de coopération à Boulogne-Billancourt

## 9 octobre

**Signature d'une convention de partenariat** entre la Caf et l'Urssaf IdF ayant notamment pour objectif l'optimisation de l'allocation de financement à destination des structures du département

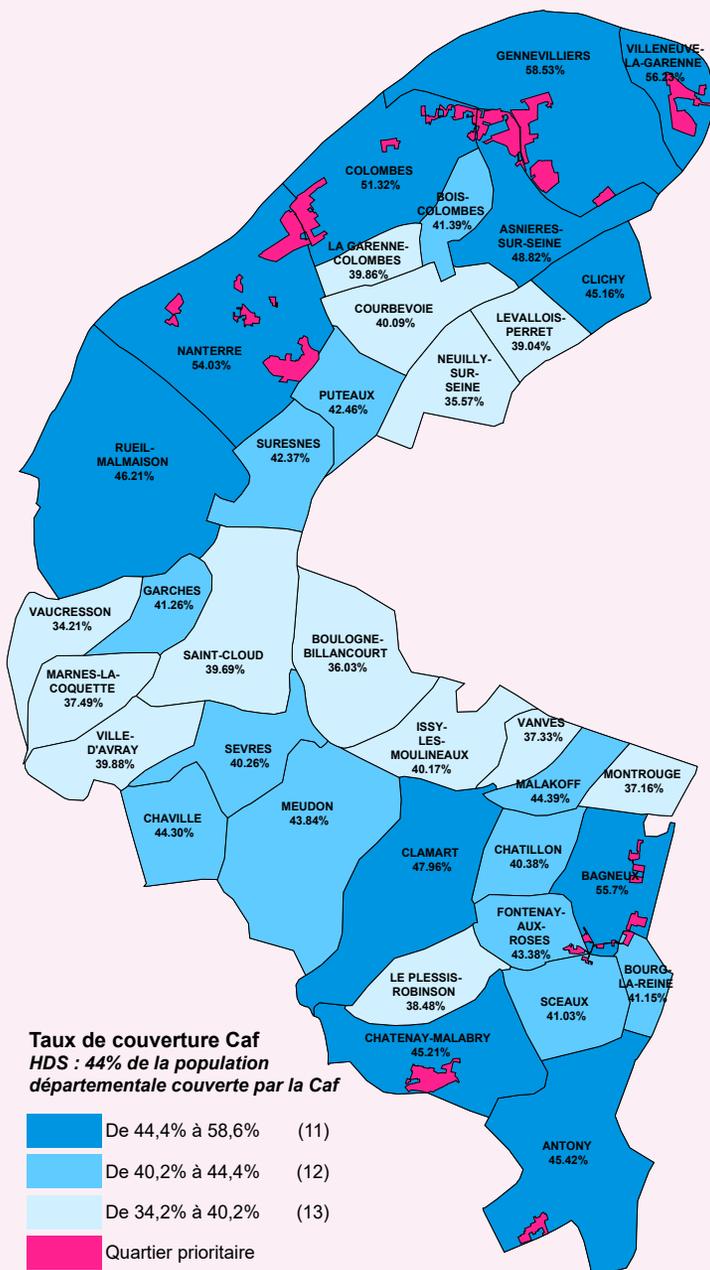
## 14 octobre

**Lancement des travaux pour la mise en œuvre de l'approche populationnelle**

## Décembre

**Réorganisation du maillage territorial** de la Caf

# LA POPULATION ALLOCATAIRE



## 286 035

> **Nombre de personnes couvertes** par la Caf au 31 décembre 2024 (en 2023 : 283 155 allocataires)

## 724 234

soit 43,67 % de la population altoséquanaise.

> **Nombre de personnes couvertes au total** (allocataire, conjoint, enfant, personne à charge) par la Caf au 31 décembre 2024 (en 2023 : 724 912 personnes)

## 1 658 600

> **Nombre d'habitants** dans les Hauts-de-Seine

## 36

> **Nombre de communes**

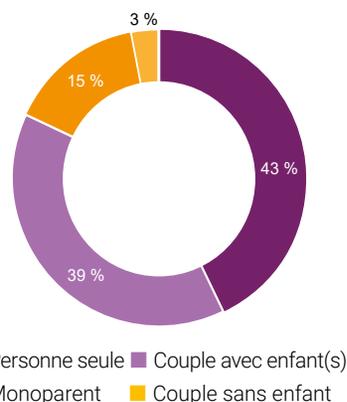
- Le fichier statistique au 31/12/2024 utilisé pour cette publication est issu des bases de gestion des droits allocataires, constitué deux mois après la fin du mois de droit étudié. Ce fichier est labellisé comme étant « semi-définitif » (FR2\_1223).

- Le taux de couverture est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par la Caf et la population municipale altoséquanaise issue du recensement de la population millésimé 2021.

## La situation familiale des allocataires au 31/12/24

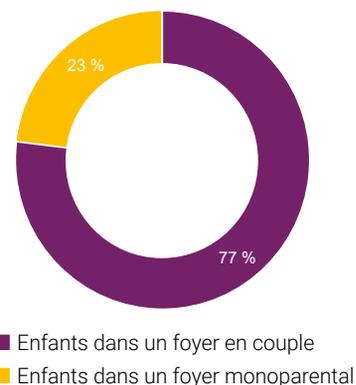
### Répartition des allocataires par situation familiale

- > La répartition des allocataires en fonction de leur situation familiale est stable par rapport à 2023.
- > La majorité des foyers allocataires comprend au moins un enfant (54 %).



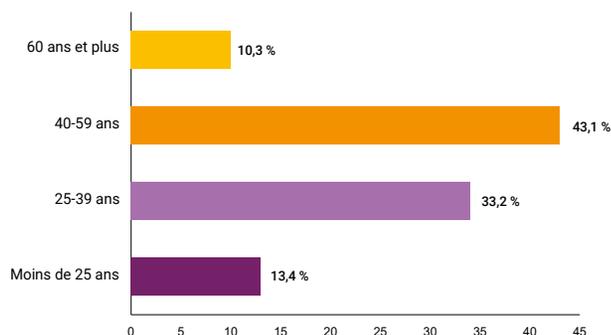
### Répartition des enfants à charge selon la situation familiale du foyer

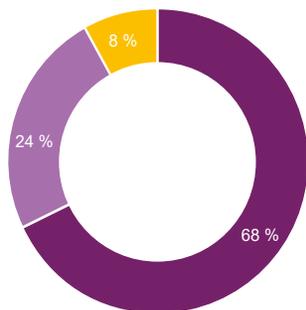
- > 317 841 enfants à charge au 31 décembre 2024 et résidant dans un foyer couvert par la Caf.
- > La grande majorité des enfants réside dans un foyer allocataire en couple.



### Répartition des allocataires par tranche d'âge

- > La répartition des allocataires par tranche d'âge est stable par rapport à 2023.
- > L'âge médian des allocataires est de 40 ans, soit un an de moins qu'en 2023.

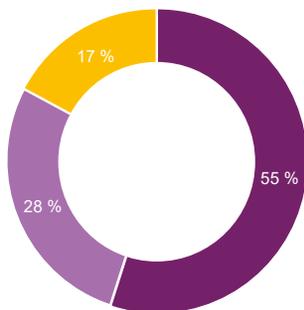




- Allocataires en emploi
- Allocataires inactifs
- Allocataires au chômage

### Répartition des allocataires selon leur situation professionnelle

- > 68 % des allocataires se déclarent en emploi au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 4 points par rapport à 2023.
- > La part des inactifs ou au chômage a diminué de 4 points par rapport à décembre 2023.



- Supérieur au bas revenu
- Inférieur au bas revenu
- Revenu indéterminé

### Répartition de la population allocataire vivant sous le seuil de bas revenus\*

- > 28 % des allocataires altoséquanais vivent sous le seuil de bas revenus en décembre 2024, soit la même proportion qu'en 2023.
- > 56 % des foyers allocataires résidant sous le seuil de bas revenus ont au moins la moitié de leurs ressources qui dépendent des prestations versées par la Caf.

\* Bas revenus : allocataire vivant dans un foyer dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur ou égal à 1 307 € en 2024

# L'OFFRE DE SERVICE

## LE TERRITOIRE COMME LEVIER D'ACTION

Avec la démarche de mise en œuvre des **Conventions territoriales globales** (CTG), l'objectif poursuivi est la co-construction partenariale d'une réponse aux enjeux de maintien de l'offre d'accueil petite enfance en perte de dynamisme, de développement de services adaptés aux attentes et aux besoins des familles en matière de handicap, d'insertion, de parentalité, de loisirs, ou encore de soutien aux initiatives locales d'entraide et de solidarité.

Les équipes de la Caf portent cette démarche auprès des collectivités dans toute la dynamique qu'elle engage et dans toutes ses phases : diagnostic partagé, plan d'actions et évaluation. En 2024, ce sont ainsi **7 démarches de renouvellement qui ont été engagées à Asnières-sur-Seine, Antony, Bagneux, Gennevilliers, Neuilly-sur-Seine, Vaucresson et Villeneuve-la-Garenne.**

### En 2024, la Caf s'est engagée pour la mise en conformité des postes de chargés de coopération.

Un état des lieux a été effectué auprès des villes sur les missions actuelles qu'exercent les chargés de coopération et leurs besoins d'accompagnement. C'est le 7 octobre 2024 que s'est tenu un séminaire de présentation de la doctrine-cadre et des évolutions du mode de déclaration de ces fonctions.

## Les chiffres-clés du développement territorial

- **80** agréments d'équipement renouvelés
- **372** projets accompagnés dans les domaines suivants : handicap, insertion, parentalité, jeunesse, citoyenneté, vacances, actions éducatives, accompagnement à la scolarité
- Augmentation de **plus de 24 %** entre 2020 et 2024 du nombre de Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) et création de **7** nouveaux équipements dédiés à l'accompagnement des parents
- **140** projets d'investissement : rénovation, création, aménagement d'équipements
- **13** crèches associatives en difficulté accompagnées
- **23 468 620 euros** sécurisés grâce au contrôle des équipements.

## LA PETITE ENFANCE

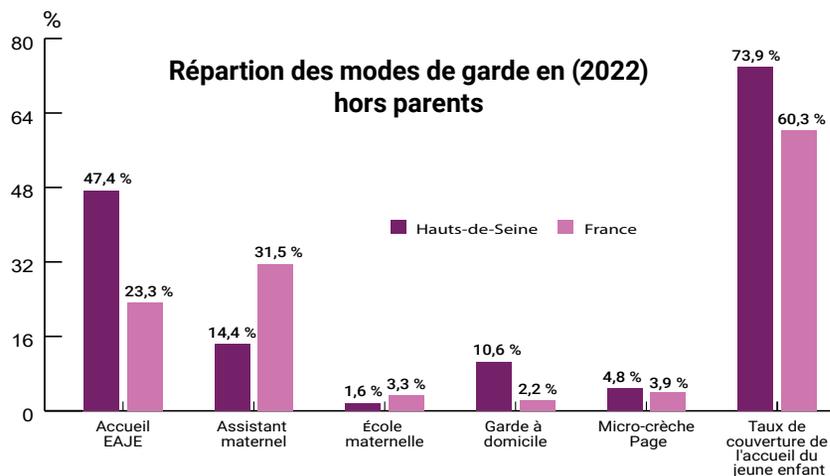
Dans le cadre de ses actions en faveur de l'accueil du jeune enfant, la Caf des Hauts-de-Seine s'engage en finançant aussi bien les équipements en investissement et en fonctionnement que les prestations individuelles destinées aux familles. La Caf s'attache à répondre aux besoins spécifiques des parents et des enfants.

**Elisa Iстриa**, référente de la politique « Insertion »

*Grâce au Fonds d'innovation pour la petite enfance, nous accélérons le déploiement du SPPE en soutenant des projets novateurs qui diversifient l'offre d'accueil. Dans ce cadre, les centres sociaux jouent un rôle clé en facilitant l'accès des parents aux dispositifs d'insertion, tels que les ateliers sociolinguistiques, l'aide à la rédaction de CV, les permanences d'accès aux droits et l'accompagnement personnalisé en inclusion numérique. La collaboration en cours avec le Conseil départemental devrait permettre la création de nouveaux EAJE au sein des centres sociaux, favorisant ainsi l'émergence de crèches d'insertion sociale et professionnelle qui illustrent pleinement l'engagement de la Caf en faveur d'une société plus inclusive.*

**475**  
NOMBRE DE  
PLACES D'ACCUEIL  
COLLECTIF CRÉÉES

**73,9**  
NOMBRE DE  
PLACES POUR  
100 ENFANTS



L'année 2024 a été marquée par le lancement d'une offre de service innovante, pensée pour soutenir les structures en difficulté, et par le renforcement de partenariats stratégiques. Ces initiatives visent à accompagner les acteurs du secteur dans la diversification des modes d'accueil tout en garantissant la qualité des services proposés. Citons par exemple, le nou-

veau partenariat avec la Fepem pour soutenir les Relais petite enfance / Relais d'auxiliaires parentales, la coopération initiée avec le Conseil départemental autour du développement des crèches Avip ou encore la collaboration autour du contrôle des équipements avec l'Urssaf, la PMI (contrôle, qualité, préconisations, ...), l'IGAS et l'action d'entraide inter-Caf.

**Ornella Léone**, référente de la politique « Handicap », créatrice du guide du complément inclusif à destination des ALSH

*L'élaboration d'un guide sur le complément inclusif visait à rendre cette aide de la Caf plus accessible aux ALSH pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap. Pour la Caf des Hauts-de-Seine, l'enjeu était de redéployer une partie des financements de son appel à projets « Handicap » pour soutenir davantage de structures accompagnant les familles confrontées au handicap d'un enfant. Ce projet m'a permis de développer des compétences en communication, pédagogie et créativité afin de concevoir un outil clair, pratique et adapté aux besoins des acteurs de terrain.*

## L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

La Caf des Hauts-de-Seine contribue à l'épanouissement des enfants en finançant des actions de démocratisation de l'accès aux loisirs éducatifs, des séjours de vacances et des sorties familiales. Elle s'engage activement pour **l'inclusion des enfants en situation de handicap** au sein des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). La Caf soutient, par ailleurs, l'engagement et l'autonomie des jeunes. Grâce à l'accompagnement et au soutien accordés aux **Points d'accueil et d'écoute jeunes** (PAEJ), l'ensemble de ses interventions en faveur de la jeunesse est renforcé.

**127**

### ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT SOUTENUS SUR LE DÉPARTEMENT

Parmi les projets menés en 2024, citons l'appel à projets « Handicap » qui a été élargi aux Laep, Relais petite enfance, Centres sociaux, Espaces de vie sociale et Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité. Également, les partenaires de la Caf ont été accompagnés sur les évolutions réglementaires relatives aux accueils collectifs de mineurs (pause méridienne, bonus inclusif, Plan mercredi, etc.).

## LA PARENTALITÉ

La Caf valorise les parents dans leur rôle en finançant des lieux d'accueil, des groupes d'échanges et de réflexion ainsi que des activités partagées entre les enfants et leurs parents. Une attention particulière est portée aux familles les plus vulnérables, notamment les familles monoparentales, celles en situation de grande précarité ou qui subissent des violences intrafamiliales et celles dont un enfant présente un handicap.

### L'accès aux vacances et aux loisirs grâce à différents dispositifs :

- Le coup de pouce loisirs permettant à **11 744 enfants** de pratiquer une activité sportive ou culturelle, de partir en colonie de vacances.
- L'aide au projet loisirs/vacances dans le cadre d'un accompagnement social pour plus de **110 familles**.

La Caf valorise le rôle des parents en finançant divers dispositifs destinés

à renforcer le lien familial, tels que des groupes de parole, des espaces d'échange, des accueils et des activités pour enfants et parents, ainsi que des services d'aide à domicile, de médiation familiale et d'accompagnement à la scolarité.

### Plusieurs actions ont été menées en 2024 comme :

- La création d'une instance institutionnelle de concertation sur les espaces de rencontre, en lien avec la Préfecture et la Justice ;
- L'expérimentation d'une offre de service de **répit parental** en lien avec les travailleurs sociaux de la Caf et les services d'aide à domicile ;
- La poursuite de l'animation du réseau des Laep sur le département avec une offre de service adaptée à la professionnalisation des équipes ;
- La participation de la Caf aux travaux nationaux visant à établir un **référentiel de soutien au conseil conjugal**.

**Aurélié Maritaz**, responsable du pôle d'élaboration des politiques d'action sociale

*En 2024, le comité « Parentalité » du SDSF a souhaité déterminer une stratégie pour déployer les Maisons des 1 000 premiers jours dans le département. Grâce à un diagnostic territorial basé sur des indicateurs socio-démographiques et l'offre existante, plusieurs villes prioritaires ont été identifiées : Nanterre, Colombes, Bagneux (pour leur taux de natalité élevé et leur vulnérabilité) ainsi que Bour-la-Reine et Sceaux (où certaines zones en QPV connaissent une augmentation des naissances). Ce travail permet aux conseillers en développement territorial de la Caf d'adopter une approche proactive afin d'accompagner efficacement les jeunes parents.*

**2 073**  
FAMILLES AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE AUX VACANCES

**1 773**  
FAMILLES ONT PERÇU L'AIDE AU TRANSPORT

**2 870**  
FAMILLES MONOPARENTALES ACCOMPAGNÉES PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

**14** pour un montant de 371 592€  
LIEUX RESSOURCES SOUTENUS EN 2024 ASSURANT UN ACCUEIL INCONDITIONNEL



**26** 63 séances soit  
715 participants  
**ACTIONS COLLECTIVES  
DE PROXIMITÉ MENÉES  
PAR LES TRAVAILLEURS  
SOCIAUX**

**35**  
**LIEUX DE RÉCEPTION  
AU SEIN DES COMMUNES  
POUR 40 % DES RENDEZ-  
VOUS RÉALISÉS CHEZ LES  
PARTENAIRES**

**Anne-Laure Lasareff,**  
référente de la politique  
«Animation de la vie sociale et  
des quartiers»

*Les centres sociaux font face à des financements stagnants, des budgets tendus et des réductions d'effectifs qui se combinent à une demande sociale en forte hausse, rendant la co-construction avec les habitants plus difficile. Les conditions de travail précaires et le manque d'attractivité des métiers aggravent la situation, malgré les réformes salariales engagées. En janvier 2024, la Fédération des Centres Sociaux a mobilisé les représentants institutionnels pour lancer l'alerte et définir les besoins urgents. En réponse, nous avons mis en place une aide exceptionnelle pour soutenir les structures en difficulté et la Caf reste pleinement engagée pour garantir leur pérennité.*

## L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Par le soutien des centres sociaux et espaces de vie sociale, la Caf promeut le **lien social** dans les quartiers, favorise les solidarités entre les habitants, les intègre dans des projets participatifs et collectifs pour leur permettre d'exercer un rôle sur leur territoire.

Pour répondre aux besoins sociaux du territoire, la Caf des Hauts-de-Seine s'appuie sur l'action des centres sociaux, qu'elle agréé et finance. Ces structures, au cœur des missions de la Caf, facilitent **l'intégration sociale**, promeuvent le **vivre-ensemble** et la **mixité** et soutiennent **l'accès aux droits** et aux services. Toutefois, elles évoluent dans un contexte complexe, confrontées à des défis de financement, à une gestion administrative alourdie et à une demande sociale croissante.

Ainsi, pour répondre à ces enjeux, un fonds d'aide exceptionnel pour les structures en difficulté a été créé en 2024, une doctrine en soutien des tiers-lieux a été définie et le déploiement des pactes de coopération s'est poursuivi.

## LA SOLIDARITÉ ET L'INSERTION

La Caf contribue à la **lutte contre les exclusions** en versant des prestations

financières permettant de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi des adultes, et à l'épanouissement des enfants.

Elle a versé le RSA à 29 522 allocataires en 2024. En parallèle, la Caf accélère l'insertion des bénéficiaires en réservant des modes de garde pour les jeunes enfants dont les parents, bénéficiaires du RSA, s'inscrivent dans un projet professionnel. Elle a ainsi soutenu **187 places d'accueil** à destination de parents en insertion pour un montant de 404 427 € dans 8 structures.

En 2024, la Caf a alloué un financement à des associations caritatives : Restos du cœur et collectif des citoyens fraternels, qui œuvrent contre le non-recours aux droits et la fracture numérique. Ces financements permettront de soutenir des projets liés à l'inclusion numérique et des actions d'accès à la culture pour des publics fragiles éloignés de l'insertion.

## LE LOGEMENT

La Caf solvabilise les allocataires pour leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans leur logement via des prestations financières. Elle participe à la **lutte contre les expulsions et à la lutte contre l'habitat dégradé**.

Dans le cadre de son engagement de la lutte contre la non-décence,

la Caf des Hauts-de-Seine a, en 2024, validé un marché public avec l'association Soliha pour la réalisation des diagnostics de non-dépendance. Par ailleurs, la Caf a participé aux groupes de travail sur la prévention des expulsions locatives avec le Conseil départemental et la Préfecture.

## L'ACCÈS AUX DROITS

Lutter contre le non-recours aux droits et veiller à ce que chacun puisse bénéficier de la juste prestation est un des principaux enjeux de la Caf des Hauts-de-Seine. Elle développe des modes de contact adaptés à chacun des usages et travaille en étroite collaboration avec un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire.

La Caf des Hauts-de-Seine poursuit ainsi sa contribution au **mailage territorial du réseau France services** en assurant la formation initiale des agents, mais aussi la formation continue par l'organisation de webinaires mensuels pour leur permettre d'assurer une réponse de premier niveau.

Au 31 décembre 2024, une France services a ouvert ses portes au public à Boulogne-Billancourt.

## L'accès aux droits pour les populations fragilisées

En 2024, le délai de traitement des demandes des France services, par la Caf, est de moins de 2 jours.

Cette année, un travail a été réalisé sur le projet relation de service avec deux centres sociaux, une France service et un CCAS avec pour objectif de lisibiliser et coordonner l'action Caf-partenaires au service des allocataires pour éviter le non-recours aux droits.

Un plan d'accompagnement personnalisé a été déployé auprès des associations œuvrant pour les réfugiés avec la mise en place de formations. Aussi, l'engagement de la Caf dans le dispositif "**Caravane solidaire**" s'est poursuivi.

Les travailleurs sociaux de la Caf accompagnent les familles allocataires concernées par un changement de situation familiale ou exposées à une situation de vulnérabilité : séparation, perte d'un enfant, violences domestiques, etc.

## L'accompagnement des victimes de violences conjugales, Madame A, maman de Raphaël, 6 ans.

*En 2022, j'ai quitté le père de mon fils à cause des nombreuses violences conjugales que je subissais. Je n'en étais pas consciente à l'époque, mais grâce au travailleur social de la Caf et à d'autres professionnels vers lesquels j'ai été orientée j'ai pu m'en rendre compte. J'ai été accompagnée plusieurs mois. Ce professionnel m'a surpris par son dévouement, son écoute, sa patience... Grâce à ce suivi, cela a été plus facile pour moi de me battre contre cette violence conjugale, cette faiblesse psychologique et cette fatigue presque quotidienne. Le travailleur social a toujours été présent.*

**380**  
NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AVVC

En 2024, le déploiement de l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC) a permis aux travailleurs sociaux d'accompagner plusieurs centaines de personnes, allocataires ou non, victimes d'un conjoint violent.

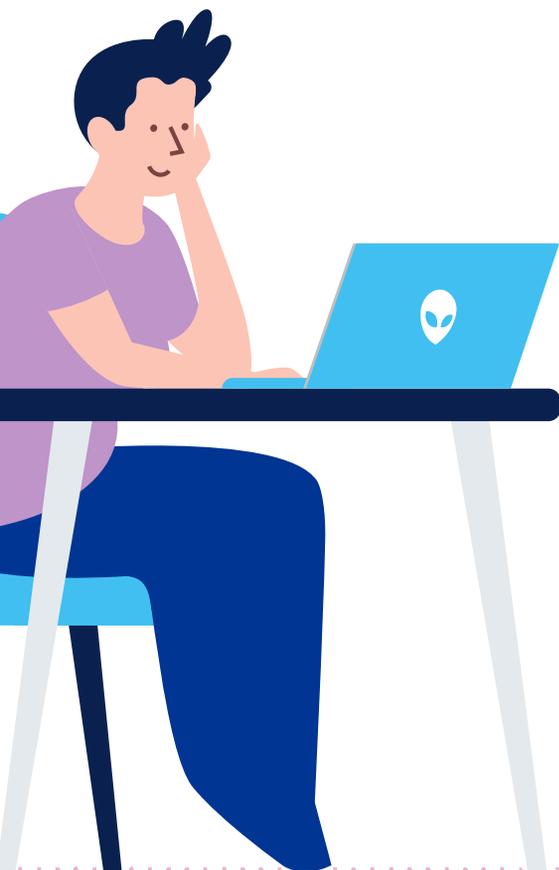
L'AVVC, c'est une aide immédiate garantissant les conditions financières nécessaires pour permettre aux victimes (et à leurs enfants) de se mettre à l'abri et de prendre un nouveau départ.

# 4 500

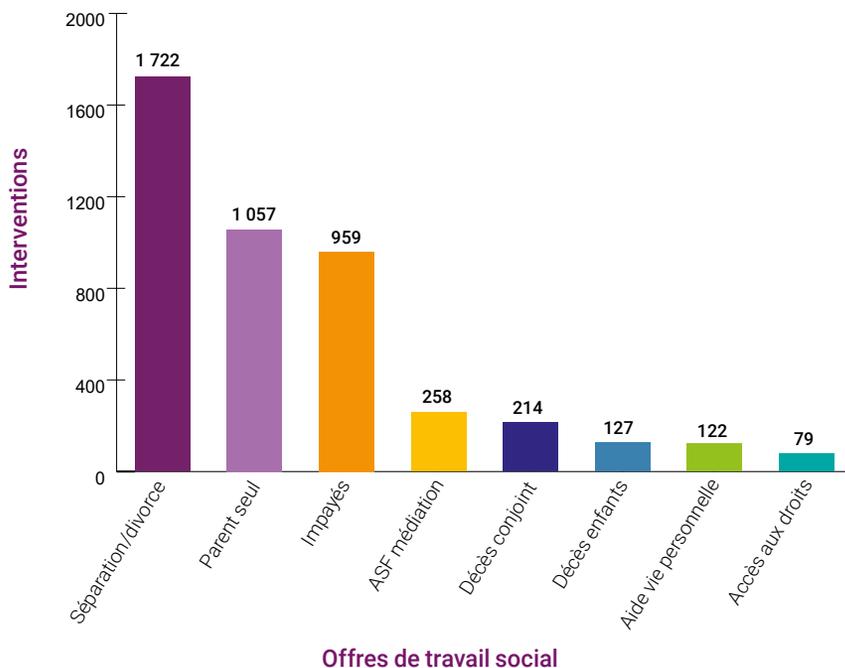
INTERVENTIONS  
SOCIALES EN 2024

# 3 262

NOMBRE DE RENDEZ-VOUS  
DES DROITS ASSURÉS PAR  
LES TRAVAILLEURS SOCIAUX  
(en binôme avec un GCA pour les  
situations complexes ou d'urgence)



## Répartition des interventions sociales selon les offres



### Les webinaires à destination des partenaires

Centrés sur l'accompagnement aux outils mis à disposition, les prestations de précarité, l'impact des réformes sur les droits, l'accompagnement des familles, **44 webinaires** ont été proposés avec une participation moyenne de **43 partenaires**.

Parmi les thèmes abordés :

- > Le RSA,
- > le traitement des impayés de loyer,
- > le passage à la retraite pour les bénéficiaires du RSA et de l'AAH,
- > l'AVVC (aide d'urgence aux victimes de violences conjugales).

# LA PERFORMANCE DU CONTRÔLE INTERNE

“*Faire bien du premier coup*” demeure un des enjeux essentiels du contrôle interne pour répondre aux usagers, éviter les contacts répétés, gagner en efficacité et ainsi participer à la dynamique collective et transversale d’amélioration continue de la qualité des services rendus.

La stratégie de maîtrise des risques de la branche Famille s’appuie sur la production d’un plan de contrôle interne unique assurant une articulation cohérente et une réelle complémentarité entre les actions de contrôles des services du Directeur et ceux du Directeur comptable et financier.

Elle a pour finalité d’apporter une assurance raisonnable quant au respect des objectifs suivants :

- > la conformité des opérations aux lois, règlements et conventions ;
- > l’exactitude des montants de prestations liquidées ;
- > la prévention des indus et le recouvrement des créances ;
- > l’utilisation efficiente des fonds publics et des moyens de toute nature mis en œuvre ;
- > la protection du patrimoine de l’organisme et des personnes ;
- > la prévention et la détection des fraudes internes et externes ;
- > la possibilité de poursuivre les activités prioritaires en cas de rupture d’activité.

Ainsi, l’ensemble des actions de « maîtrise des risques » mises en place ou reconduites en 2024 concourt à la qualité de service, à la sécurisation du fichier des « allocataires » et au versement du juste droit.

Elles peuvent être synthétisées en 5 axes :

- > la maîtrise de la qualité des données entrantes déclarées par les allocataires et les partenaires caractérisée par la poursuite de la démarche de ciblage « datamining » des dossiers à risques ;
- > le contrôle des ressources déclarées pour les dossiers présentant des incohérences ;
- > la maîtrise de la qualité de la liquidation des agents de la Caf avec le « datamining » métier qui permet de vérifier les dossiers présentant le plus fort risque d’erreur ;
- > la poursuite des échanges de données informatisées et des contrôles automatisés, notamment avec la DGfip et France travail ;
- > la lutte contre la fraude envisagée sur les aspects « prévention », « détection » et « traitement » des indus.

Pour la Caf des Hauts-de-Seine, l’année 2024 a donné lieu à plus de **57 000** contrôles pour près de 35 M€ d’impact financier (hors contrôles automatisés).

S’agissant de la Fraude, **841** dossiers ont été qualifiés de frauduleux pour plus de 10,3 M€ d’impact financier.

**La médiation à la Caf,**  
**Suzana Lopes-Monteiro,**  
médiatrice administrative

*Le Médiateur administratif de la Caf intervient à la suite d’une démarche préalable, lorsqu’une situation de blocage persiste. Il agit afin de résoudre les insatisfactions et s’assure de la bonne compréhension de sa réponse.*

*Le médiateur, par le secret professionnel, reste impartial et neutre. Il restaure le lien entre l’usager et l’organisme en rétablissant le dialogue et s’assure de l’accès aux droits, dans le respect de la réglementation en vigueur.*

*L’action du médiateur concerne les prestations familiales et sociales individuelles versées par la Caf. La médiation administrative est un service offert à tous les allocataires.*

*Face aux différentes évolutions réglementaires et à la complexité de la législation, la médiation administrative est devenue au fil des ans un outil indispensable au sein des Caf. Elle favorise en effet l’accès aux droits et la qualité du service rendu aux usagers. Elle complète ainsi l’offre de service de la Caf et permet, lorsque la situation s’y prête, un règlement à l’amiable des différends. Parce que les décisions prises par la Caf, même lorsqu’elles sont justifiées, génèrent parfois de l’incompréhension, le médiateur facilite le dialogue et recrée le lien entre la Caf et son public.*

# LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO)

La principale finalité de la RSO est de contribuer au développement durable et notamment aux 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU en 2015.

A la Caf des Hauts-de-Seine, bien que les enjeux soient multiples, les actions menées portent principalement sur la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement, que ce soit en interne avec le collectif des salariés, ou à l'externe, avec nos fournisseurs, nos allocataires et nos partenaires.

En 2024, quelques actions menées sont à souligner comme la négociation d'un accord sur le **don de jours de repos**, signé le 3 juillet à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives du personnel. Ce dispositif vise à soutenir le salarié :

- > dont l'enfant est victime d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants,
- > dont l'enfant est décédé ou qui se trouve en situation de proche aidant d'une personne présentant un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité.

Il s'appuie sur les valeurs portées au sein de la Caf des Hauts-de-Seine, notamment la solidarité.

Par ailleurs, la deuxième campagne « **forfait mobilité durable** » a été menée en fin d'année 2024. 41 salariés en ont bénéficié pour un montant global de 15 600 euros.

Du 14 au 18 octobre, la Caf des Hauts-de-Seine a participé à la **semaine du numérique interne**. Entre ateliers et webinaires d'utilisation et d'optimisation des outils numériques mis à disposition des professionnels de la Caf, un des temps forts proposés fut consacré à la sobriété numérique.

De nombreuses actions collectives et conviviales ont été organisées au bénéfice des salariés. C'est par exemple le cas de la **journée du personnel** organisée le 20 juin et rassemblant plus de 500 personnes. Aussi, la participation à la **Semaine de l'emploi à la Sécurité sociale** a été l'occasion de réaliser et diffuser auprès des collaborateurs des vidéos valorisant les parcours professionnels et la mobilité interne de trois professionnels de la Caf des Hauts-de-Seine. Comme chaque année, la Caf des Hauts-de-Seine participe à la **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées** (SEEPH) et, dans ce cadre, elle a notamment proposé une sensibilisation aux sports adaptés avec la fédération handisport du département et l'accueil de trois personnes en situation de handicap lors du Duoday.

## LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNE

**89**

NOMBRE D'EMBAUCHES EN CDI

**21**

NOMBRE D'EMBAUCHES EN CDD

**5**

NOMBRE DE STAGES

**4**

NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

**69,24 %**

TAUX DE FORMATION

**43**

NOMBRE DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

**7,11 %**

TAUX DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

**87/100**

INDICE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

**530** soit 89 % des salariés

NOMBRE DE SALARIÉS BÉNÉFICIAIRE DU TÉLÉTRAVAIL

Cette année, la Caf des Hauts-de-Seine s'est engagée dans un **diagnostic concernant les risques psychosociaux (RPS)**. Après une sensibilisation des RPS réalisée en réunion des managers, au format saynète de théâtre d'entreprise, le diagnostic en lui-même vise à réaliser un état des lieux précis permettant d'aboutir à la formalisation d'un plan d'actions sur l'année 2025.

## LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

En 2024, ce sont 5 marchés notifiés qui comportent au moins une clause environnementale, soit **54,17 % de la totalité des marchés** dont le montant est supérieur à 25 000 €.

**Les déplacements domicile/travail** effectués avec les véhicules personnels ont **diminué de 10,79 %** soit 74 396 kilomètres effectués en moins entre 2023 et 2024.

La COG 2023-2027 instaurant un objectif de réduction de 5 % sur la période de la **consommation d'énergie** (gaz et électricité), la Caf des Hauts-de-Seine affiche cette année une **baisse de 6,65 %** représentant 90 692 KWH en moins, soit l'équivalent de la consommation annuelle énergétique de 20 familles de 6 personnes.

La réduction de la consommation de papier s'est poursuivie cette année passant de 3,50 tonnes en 2023 à 2,35 tonnes en 2024.

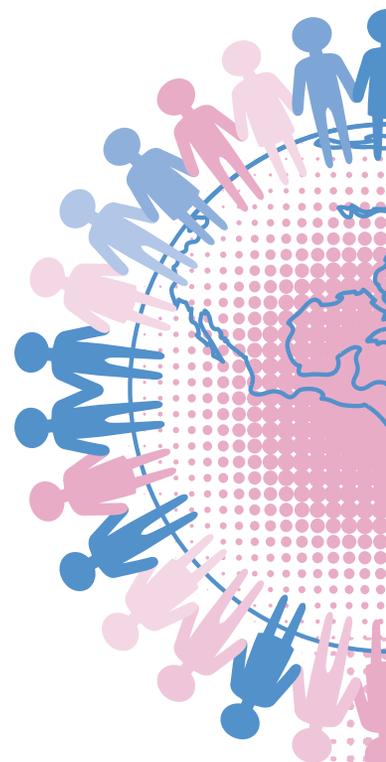
**-32,85 %**

PAPIER CONSOMMÉ  
PAR RAPPORT À 2023

## LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Le délai moyen de paiement des factures aux prestataires a été de 18 jours en 2024 avec un objectif de paiement établi sous 30 jours. La Caf des Hauts-de-Seine **soutient particulièrement le tissu économique local** en facilitant l'accès des TPE / PME à la commande publique tout en maîtrisant ses délais de paiement.

Par ailleurs, trois marchés ont été passés avec des **entreprises adaptées** employant des personnes en situation de handicap et / ou éloignées de l'emploi pour la collecte des cinq flux obligatoires, pour l'entretien des espaces verts des sites de Nanterre et de Montrouge et pour l'emploi d'un salarié d'un ESAT à temps complet.



# LES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET LES MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2024

CAF DES HAUTS-DE-SEINE	Effectif		Part en 2024	Évolution en %	Montant versés en 2024
	décembre 2024	décembre 2023			
Nombre d'allocataires	286 035	283 155		1,00 %	
dont allocataires isolés	123 894	120 151	43 %	3,10 %	
dont allocataires monoparents	42 211	42 187	15 %	0,10 %	
dont allocataires en couples avec enfants	110 451	111 607	39 %	- 1,00 %	
dont allocataires en couples sans enfant	9 479	9 210	3 %	2,9 %	
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation	724 234	724 912		- 0,10 %	
<b>ENTRETIEN DES ENFANTS</b>					
Allocations familiales (AF)	115 191	116 242	40 %	- 0,90 %	267 380 746 €
dont AF modulées 1/2	14 352	14 502	12 %	- 1,00 %	
dont AF modulées 1/4	30 211	30 358	26 %	- 0,50 %	
Complément familial (CF)	15 357	15 418	5 %	- 0,40 %	54 005 784 €
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	47 601	47 977	17 %	- 0,80 %	36 046 807 €
Allocation de soutien familial (ASF)	15 214	14 916	5 %	2,00 %	49 869 478 €
dont allocation de soutien familial (ASF) complémentaire	1 783	1 376	1 %	29,60 %	2 978 015 €
<b>NAISSANCE DU JEUNE ENFANT</b>					
<b>Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)</b>	<b>36 986</b>	<b>37 733</b>	<b>13 %</b>	<b>- 2,00 %</b>	<b>224 356 416 €</b>
Prime naissance/adoption	685	676	0 %	1,30 %	8 302 957 €
Allocation de base	21 235	21 835	7 %	- 2,70 %	46 298 709 €
Prepave + Colca	2 608	2 673	1 %	- 2,40 %	12 305 724 €
Paje CMG assistante maternelle	6 633	6 885	2 %	- 3,70 %	83 524 040 €
Paje CMG garde à domicile	6 833	7 000	2 %	- 2,40 %	41 708 796 €
Paje CMG structure	4 475	4 201	2 %	6,50 %	32 216 190 €
Bénéficiaire d'au moins 1 Paje CMG	17 719	17 842	6 %	- 0,70 %	

Remarque : il se peut que des tendances visibles dans les fichiers mensuels consolidés ne soient pas vérifiées dans les fichiers définitifs (FR6).

LOGEMENT	Effectif		Part en 2024	Évolution en %	Montant versés en 2024
	décembre 2024	décembre 2023			
<b>Bénéficiaires d'une aide au logement</b>	<b>113 813</b>	<b>112 874</b>	<b>40 %</b>	<b>0,80 %</b>	<b>318 745 018 €</b>
Allocation de logement à caractère familial (ALF)	9 104	9 358	3 %	- 2,70 %	36 891 641 €
Allocation de logement à caractère social (ALS)	45 110	43 681	16 %	3,30 %	122 475 511 €
Aide personnalisée au logement (APL)	59 599	59 835	21 %	- 0,40 %	159 377 865 €
<b>INVALIDITÉ</b>					
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	19 560	19 153	7 %	2,1 %	187 871 847 €
Compléments AAH	3 668	3 701	1 %	- 0,9 %	5 117 006 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	5 124	5 115	2 %	0,2 %	17 460 370 €
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	399	286	0 %	39,5 %	4 513 668 €
Allocation journalière proche aidant (AJPA)	15	16	0 %	- 6,3 %	
<b>SOLIDARITÉ / INSERTION</b>					
Revenu de solidarité active (RSA)	29 522	29 853	10 %	- 1,1 %	187 437 256 €
Prime d'activité (PPA)	71 281	68 677	25 %	3,8 %	161 207 477 €
<b>BÉNÉFICIAIRES D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLE (Afi et ATL)</b>					
<b>Ensemble des bénéficiaires d'action sociale individuelle</b>	<b>12 474</b>	<b>10 266</b>	<b>4 %</b>	<b>21,51 %</b>	<b>4 854 347 €</b>
Aide aux vacances hors Vacaf	112	335	1 %	- 66,57 %	55 428 €
Aides aux temps libres	9 216	8 783	74 %	4,93 %	2 757 984 €
Secours et prêts d'honneur	0	0	0 %	0 %	0 €
Autres prestations sociales pour l'accompagnement des familles et de leurs enfants	2 551	1 103	20 %	131,28 %	1 672 410 €
Amélioration de l'habitat	0	0	0 %	0 %	0 €
Aide à l'équipement mobilier	0	0	0 %	0 %	0 €
Aide à l'équipement ménager	0	0	0 %	0 %	0 €
Aide à l'installation logement	0	0	0 %	0 %	0 €
Autres aides équipement installation	546	514	4 %	6,23 %	338 613 €
Autres aides habitat	0	0	0 %	0 %	0 €
Prestations supplémentaires aux familles (apprentis et étudiants + ARS supplémentaire)	0	0	0 %	0 %	0 €
Autres dépenses pour l'accueil du jeune enfant, l'animation et la vie sociale	49	26	0 %	88,46 %	29 912 €

Source : fichier mensuel consolidé de décembre 2024 et décembre 2023 pour le nombre d'allocataires et les montants moyens versés par allocataire.  
Fichiers mensuels consolidés de l'ensemble de l'année 2024 et 2023 pour les montants versés au cours de l'année observée.

# LES SIGLES

## A

<b>AAH</b>	allocation aux adultes handicapés
<b>AB</b>	allocation de base
<b>AAEH</b>	allocation d'éducation de l'enfant handicapé
<b>AF</b>	allocations familiales
<b>Agefiph</b>	association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
<b>AJPA</b>	allocation journalière du proche aidant
<b>AJPP</b>	allocation journalière de présence parentale
<b>ALF</b>	allocation de logement à caractère familial
<b>ALS</b>	allocation de logement à caractère social
<b>ALSH</b>	accueil de loisirs sans hébergement
<b>APL</b>	aide personnalisée au logement
<b>ARS</b>	allocation de rentrée scolaire
<b>ASF</b>	allocation de soutien familial
<b>ATL</b>	aides aux temps libres

## B

<b>BEP</b>	brevet d'études professionnelles
------------	----------------------------------

## C

<b>CCAS</b>	centre communal d'action sociale
<b>CD</b>	conseil départemental
<b>CDD</b>	contrat à durée déterminée
<b>CDI</b>	contrat à durée indéterminée

<b>CDSF</b>	comité départemental du service aux familles
<b>CF</b>	complément familial
<b>CFDT</b>	confédération française démocratique du travail
<b>CFE-CGC</b>	confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres
<b>CFTC</b>	confédération française des travailleurs chrétiens
<b>CGT</b>	confédération générale du travail
<b>CGT-FO</b>	confédération générale du travail - force ouvrière
<b>Clas</b>	contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
<b>CIDFF</b>	centre d'information sur les droits des femmes et des familles
<b>CMG</b>	complément de mode de garde
<b>Cnaf</b>	caisse nationale des allocations familiales
<b>Cnam</b>	centre national d'appui aux métiers
<b>Cpam</b>	caisse primaire d'assurance maladie
<b>CPME</b>	confédération des petites et moyennes entreprises
<b>Crèche Avip</b>	crèche à vocation d'insertion professionnelle
<b>CTG</b>	convention territoriale globale

## D

<b>DCF</b>	directeur comptable et financier
<b>DGfip</b>	direction générale des finances publiques

## E

<b>EAJE</b>	établissement d'accueil de jeunes enfants
-------------	---

**F**

- Fepem** fédération des particuliers employeurs de France
- Fipe** fonds d'innovation pour la petite enfance
- FJT** foyer de jeunes travailleurs
- FNAE** fédération nationale des auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs

**G**

- GCA** gestionnaire-conseil allocataire

**I**

- Irfaf** institut régional de formation des allocations familiales
- Igas** inspection générale des affaires sociales
- IGF** inspection générale des finances

**L**

- Laep** lieux d'accueil enfants-parents

**M**

- MDPH** maison départementale pour les personnes handicapées
- Medef** mouvement des entreprises de France
- MSSI** manager de la sécurité des systèmes d'information

**P**

- PAEJ** point d'accueil écoute jeunes
- Paje** prestation d'accueil du jeune enfant
- PPA** prime d'activité

- PreParE** prestation partagée d'éducation de l'enfant

- PSSI** politique de sécurité des systèmes d'information

- PSU** prestation de service unique

**R**

- RH** ressources humaines
- RPE** relais petite enfance
- RPS** risques psychosociaux
- RTT** réduction du temps de travail
- RSA** revenu de solidarité active
- RSO** responsabilité sociétale des organisations

**S**

- SDSF** schéma départemental des services aux familles
- Spip** service pénitencier d'insertion et de probation
- SPPE** service public de la petite enfance

**U**

- U2P** union des entreprises de proximité
- Udaf** union départementale des associations familiales
- Ucanss** union des caisses nationales de Sécurité sociale

**V**

- Vacaf** vacances familiales



Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine - 70 à 88 rue Paul Lescop  
92023 Nanterre Cedex - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

